

Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

COORDIN'M.SPS
Nathalie MAILFERT
06.13.35.05.95
nathalie.maillfert@coordinm-sps.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Entretien
Inscription directe ou par un conseiller
en insertion professionnelle

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Tout personne souhaitant obtenir le Certificat
de Sauveteur Secouriste du Travail

Prérequis pédagogiques :

Pas de prérequis nécessaires

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Intervenir face à une situation d'accident du travail et de mettre en application ses compétences en matière de prévention au profit de la santé et de la sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées

Contenu et modalités d'organisation

CONTEXTE En application du document de référence SST dirigé par l'INRS, le sauveteur secouriste du travail est capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail et de mettre en application ses compétences en matière de prévention au profit de la santé et de la sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées. L'activité de sauveteur secouriste du travail s'exerce par le salarié, en complément de son activité professionnelle, au sein d'une entreprise ou d'un établissement tiers dans lequel il intervient. Cette mission répond aux obligations fixées par le code du travail qui impose à l'employeur de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs (art. L.4121-1) ainsi qu'à l'obligation d'organisation des secours (art. R.4224-16) et la présence de secouristes (art. R.4224-15). L'action du SST s'intègre également dans les obligations faites à l'employeur en matière de prévention des risques professionnels. Elle s'exerce dans le respect des conditions définies par l'entreprise, organisme ou établissement dans lequel il intervient. **PROGRAMME DE FORMATION** Première journée de formation Présentation de la formation et de son organisation Le rôle du Sauveteur Secouriste du travail Les notions de base en prévention des risques professionnels La prévention des risques professionnels dans l'entreprise/établissement Les actions « protéger, examiner, faire alerter/alerter, secourir » Seconde journée de formation Les actions « secourir suite » application de cas concrets Épreuves certificatives Bilan de la formation

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Individualisé**
Commentaires sur la parcours personnalisable **La formation se déroule sur 2 journées de formation, d'une durée de 7h00 chacune.**

Validation(s) Visée(s)

> Attestation de fin de formation

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00570124	du 02/06/2025 au 31/12/2025	Saint-Geours- de-Maremne (40)	COORDIN'M.SPS		Non éligible	FPC